



Effet de Serre Toi-Même !

Association membre de FNE Normandie, du Réseau Action Climat-France et du Réseau Sortir du nucléaire

Membre du Conseil d'administration d'ATMO Normandie, de ENERCOOP Normandie et siégeant au Conseil Consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie

Rouen le 13/01/2021

En cette nouvelle année 2021, plusieurs médias locaux ont fait état des nombreux signalements d'odeurs de "brûlé" et d'hydrocarbures faits par les habitants depuis vendredi 1er janvier 2021 en fin d'après-midi et jusqu'au samedi 2 janvier. Dès la soirée du 1^{er} janvier, des témoignages d'habitants de Sotteville-lès-Rouen ont fait état d'odeurs âcres et piquantes inhabituelles, ainsi que de fortes odeurs d'hydrocarbures. Ainsi sur la plateforme de signalement des odeurs ODO de ATMO Normandie, on trouve 67 témoignages entre le 1er janvier à partir de minuit et le 2 janvier midi.

Le vendredi 1er janvier, nous constatons nous-mêmes vers 16h30 des dégazages importants dans les zones industrielles au Sud de la Métropole. Les panaches de fumées étaient particulièrement épais et larges et bien verticaux, preuve d'une absence de vent. De plus, les conditions météo nous mettaient en inversion thermique dans la journée avec des gaz bloqués dans la cuvette rouennaise.

À ces odeurs ressenties, s'ajoutait une augmentation des concentrations en particules fines (PM2.5 et PM10) qui allait motiver le samedi 2 février la publication d'un communiqué par ATMO Normandie (et le déclenchement d'une procédure d'information et recommandation par la préfecture) qui expliquait :

Les odeurs senties présentent une caractéristique de type phénolé (odeurs de brûlé). Elles sont sans doute en bonne partie liées aux feux de cheminées, sans exclure la participation des autres sources de pollution, elles aussi peu dispersées. Les feux de cheminée sont donc à éviter, en particulier les feux d'agrément, spécialement lorsque les conditions météorologiques sont peu dispersives. Et est à bannir totalement le brûlage des emballages cadeaux (papiers dorés, plastiques et autres combustibles non adéquats).

Sur les réseaux sociaux, beaucoup de citoyens s'emparaient de ce sujet et se montraient très critiques vis-à-vis de la communication d'ATMO Normandie, démontrant que le fossé est important

entre la population et la communication d'ATMO. En effet, depuis l'événement Lubrizol de 2019, des critiques plus ou moins justifiées s'abattent sur l'organisme chargé de la surveillance de l'air. Cette situation nous inquiète et nous oblige à réagir car nous sommes convaincus de l'importance de cet outil pour donner au territoire rouennais des solutions permettant d'améliorer la qualité de l'air.

Nous considérons que cette communication sur les causes, à travers, par exemple la mention des papiers cadeaux, faisait des raccourcis caricaturaux et incompréhensibles ou bien peu acceptables pour les citoyens. Afin d'éviter ce genre d'épisode susceptible de jeter le discrédit sur l'action d'ATMO, il aurait été préférable de citer l'ensemble des causes potentielles, ou d'expliquer que le doute ne permet pas d'expliquer avec certitude les causes à court terme. De plus, nous considérons qu'il était **source de confusion de mélanger dans une même communication le dépassement du seuil en particules fines qui est habituel et les odeurs d'hydrocarbures qui sont ponctuelles**. Il paraît évident qu'il existait un double phénomène d'émissions, les particules fines ne dégageant pas d'odeurs.

À propos des émissions de particules fines du jeudi 31 décembre 2020 au vendredi 1 er janvier 2021 :

Sur le fond du dépassement du seuil en particules fines, nous souhaitons apporter au débat les données que nous avons récupérées sur le site Prev'Air et qui montrent que le trafic routier n'est pas anodin, même s'il est certainement minoritaire dans cette situation aux particules fines, puisque l'image 3 montre une présence marquée en oxyde d'azote qui est un marqueur du trafic automobile. L'image 4 quant à elle montre que ce dépassement s'est fait en deux étapes. La première augmentation structurelle des émissions se produit dans l'après-midi du 31 décembre 2020 et la seconde se situe à partir de 16h le vendredi 1 er janvier 2021.

Nous pouvons donc établir qu'entre le 31/12/2020 et le 2/01/2021 au moins **trois phénomènes ont provoqué une pollution dans l'air rouennais sans qu'on puisse, à notre niveau du moins, en déterminer l'impact exact :**

- 1- Les feux de cheminées (qu'ils soient de bâtiments publics, privés ou industriels)
- 2- Le trafic automobile, éventuellement
- 3- Les sites industriels au Sud de Rouen qui ont dégazé

Les sources d'émissions habituelles sont décrites dans les documents d'ATMO Normandie pour l'année 2014, nous les avons résumées dans ce tableau mais elles sont issues des images 6 et 7.

Sources d'émission	Résidentielle	Industrielle	Transport routier
PM2.5	37%	13%	32%
PM10	22%	38 %	27%

De plus, l'image 5 montre une forte augmentation des oxydes d'azote, marqueurs des transports routiers, aux horaires d'augmentation des émissions en PM2.5 et PM10 le 31/12/2020 comme on peut le constater sur l'image 4.

Nous attirons l'attention des observateurs et des acteurs sur l'impact excessivement nocif des particules fines sur la santé qui est prouvé scientifiquement. Sans vouloir minoriser les odeurs, ces émissions de particules fines, qui sont invisibles et non odorantes, sont excessivement néfastes pour la santé des habitants.

À propos des odeurs du vendredi 1 er janvier 2021 :

Le mercredi 6 janvier la CGT de Seine Maritime publiait un communiqué faisant état d'un accident industriel dans la nuit du 31/12 au 01/01 dans l'enceinte du site industriel "de l'entreprise *MULTISOL INTERNATIONAL SERVICE* située à Saint Etienne du Rouvray." À notre connaissance cette entreprise est située sur la commune de Sotteville-lès-Rouen. **Puis le mardi 12 janvier, des salariés de l'entreprise Multisol, sous couvert d'anonymat (sic), témoignaient de l'incident survenu sur le site de l'entreprise et rapportaient des faits confirmant les dires de la CGT. Nous tenons à remercier pour leur travail d'information et leur rôle de lanceurs d'alerte, tous ces citoyens engagés pour ces informations.**

Les communications institutionnelles viennent alors encore plus en décalage pour les citoyens peu acculturés au risque industriel, aux capacités de mesures réelles d'Atmo et aux problématiques de pollution atmosphérique. C'est pourquoi nous demandons à la Préfecture d'organiser une rencontre

avec les acteurs citoyens et les industriels afin de permettre de faire émerger des certitudes pour permettre l'amélioration de l'acculturation globale sur le champs de la pollution atmosphérique et des rejets industriels.

Nous agissons donc sur 3 axes :

1- Nous nous associons à la demande des organisations syndicales d'une enquête transparente et de partage des informations notamment sur la nature chimique des rejets de Multisol auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime.

2- Nous faisons part à ATMO Normandie de nos critiques sur la communication du 02/01/2021 qui nous semble mal adaptée, trop incertaine et trop précoce. Notre association constate avec tristesse que cet épisode affaiblit encore pour une partie de la population (cf. l'activité sur les réseaux sociaux) une institution qui est un observatoire scientifique à son service. Nous souhaitons pouvoir instruire techniquement la pertinence et la potentialité d'un réseau de "nez" en convergence avec les élus de la Métropole.

3- Nous demandons à la Métropole Rouen Normandie, en état d'Urgence Climatique depuis le 14 décembre 2020, la constitution rapide du comité de suivi citoyen qu'elle a annoncé et de le réunir au plus vite afin de traiter ces sujets, et partager les informations. Ceci permettra l'émergence d'une culture commune, d'une acculturation au risque industriel sur le territoire, élément pointé lors des analyses des suites de Lubrizol, et la mise en œuvre de solutions de protection de la santé des populations.

Image 1 : Carte des émissions en PM 10 le 01/01/2021

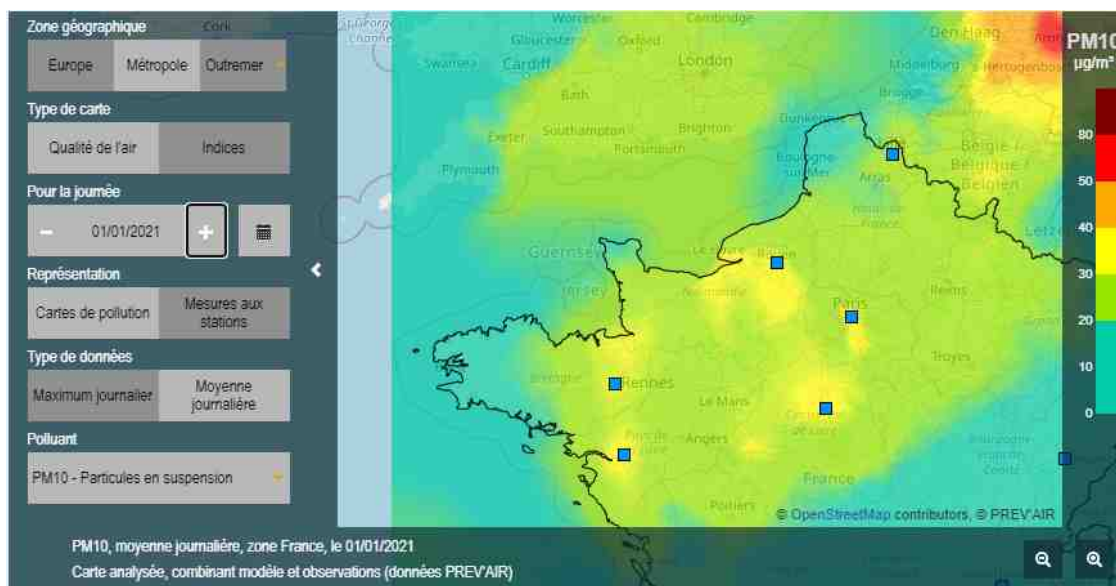


Image 2 : Carte des émissions en PM2.5 le 01/01/2021

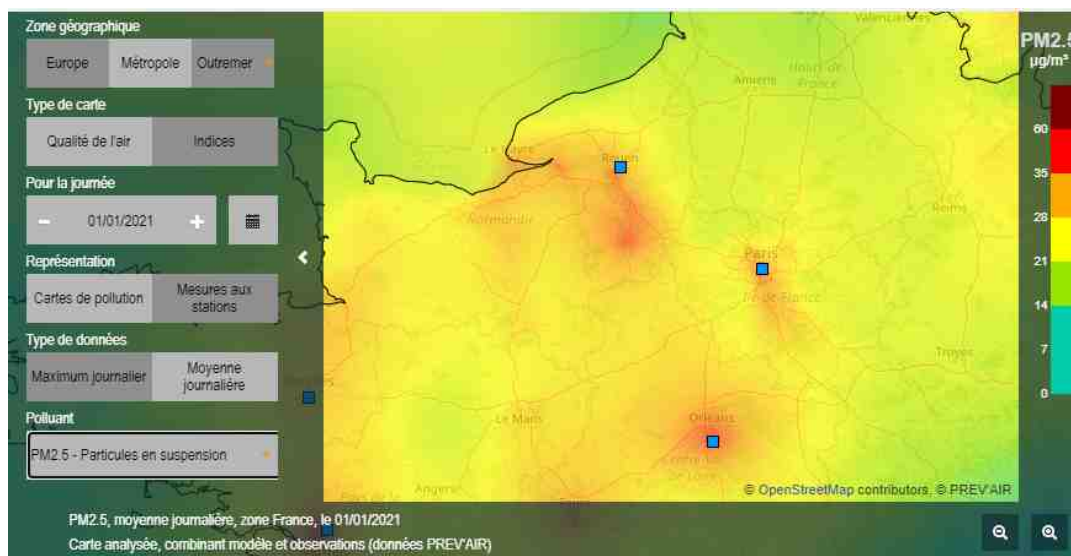


Image 3 : Carte des émissions en Oxyde d'azote le 01/01/2021

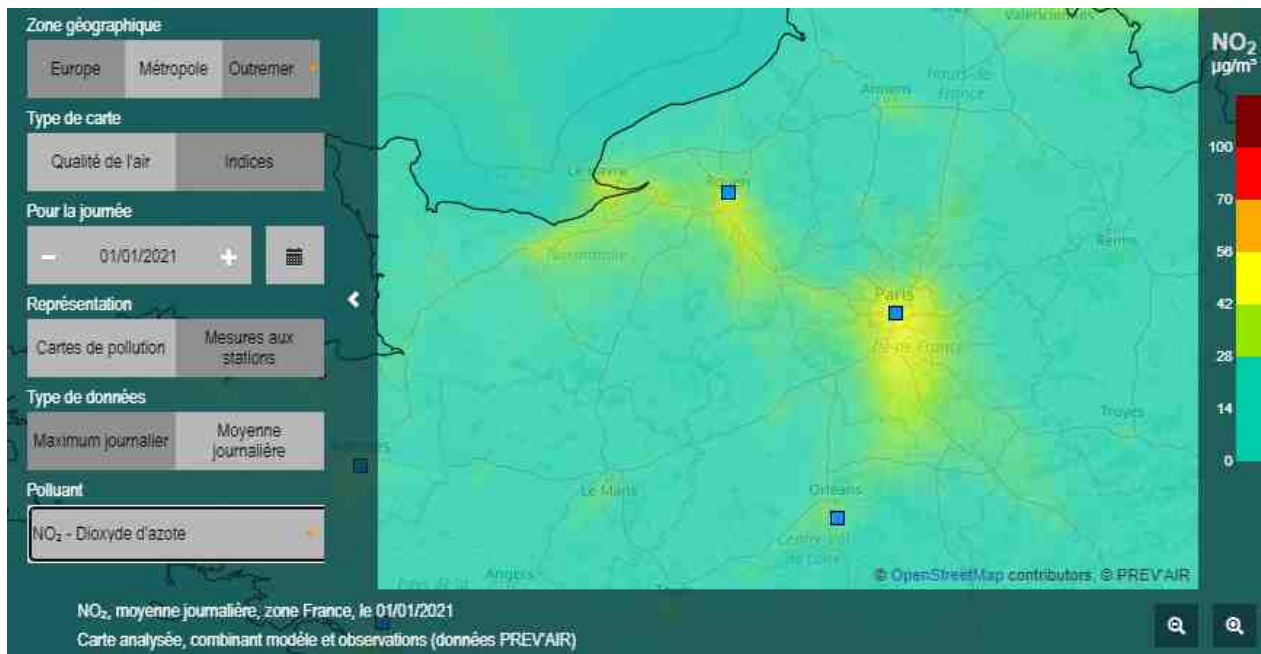


Image 4 : Evolution des concentrations en PM 2.5 et PM 10

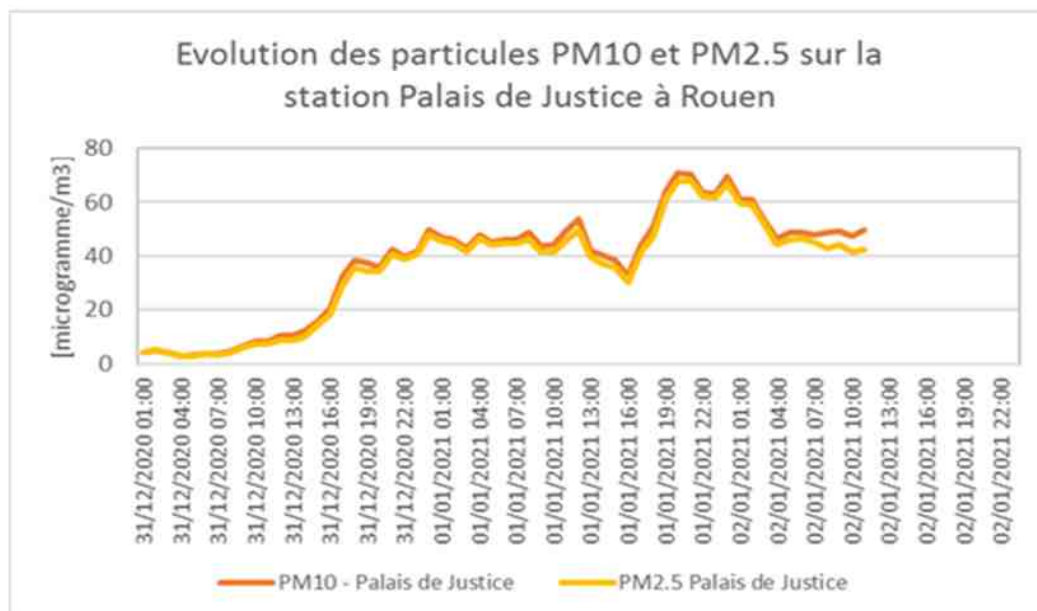


Image 5 : Evolution des émissions des concentrations en dioxyde d'azote sur Rouen.

Dioxyde d'azote ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) : microgramme par mètre-cube

Polluants / Heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h
Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray	7	11	10	18	16	10	9	10	12	24	22	28	23	13	11	15	20	35	48	48	48	45	40	38
Le Petit-Quevilly SUD3 Trafic	17	16	31	24	27	28	47	69	77	81	95	89	89	77	73	89	104	135	134	107	61	51	42	44
Rouen Palais de Justice	17	16	19	13	9	7	9	10	17	22	21	25	23	17	16	20	30	46	55	56	46	41	39	37
Rouen, Quai de Paris - Trafic	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56	76	89	68	47	40	35	32

[< PRÉCÉDENT : 30/12/2020](#) 01/01/2021 : [SUIVANT >](#)

Image 6 : Répartition des émissions de PM 2,5 en 2014.

Particules de diamètre inférieur à 2.5 μm (PM_{2,5})

Concernant plus particulièrement les émissions en poussières plus fines (PM_{2,5}) (incluses dans les calculs des PM₁₀), l'influence des secteurs des transports et du résidentiel est plus marquée. Ces secteurs représentent au total les deux tiers des sources d'émissions de PM_{2,5}. A l'instar des PM₁₀, une baisse des émissions est observée depuis 2008, notamment pour la branche « énergie ».

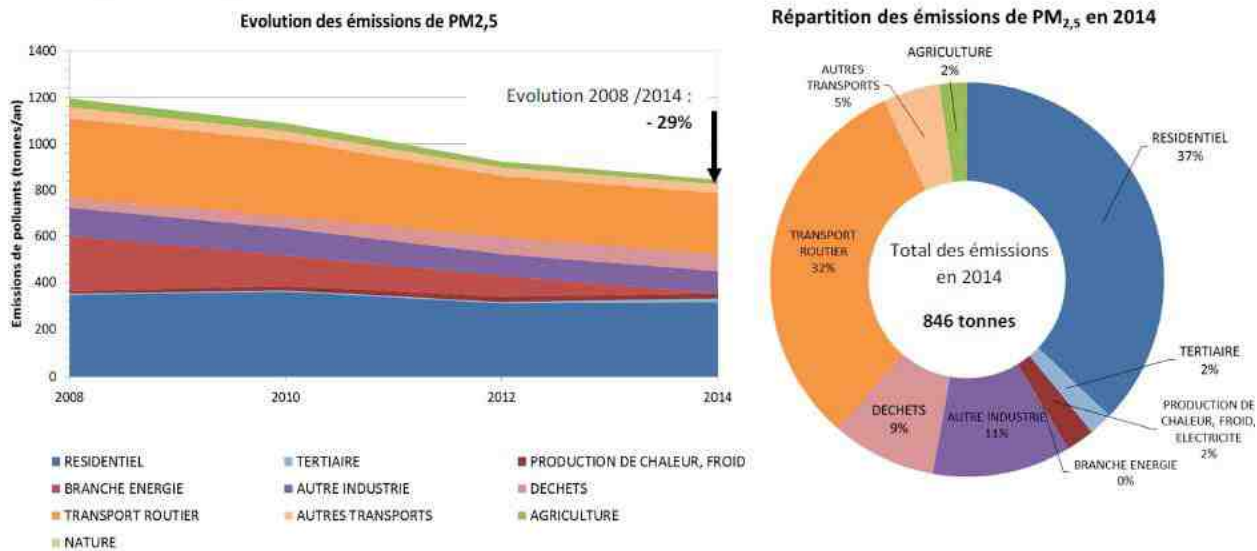


Figure 16 : Evolution des émissions de PM_{2,5} sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (à gauche) et leur répartition sectorielle en 2014 (à droite)

Sources : ATMO Normandie, Inventaire V3.1.2

Image 7 : Répartition des émissions de PM 10 en 2014.

Les sources d'émissions des particules fines sont multifactorielles : les activités industrielles constituent le principal émetteur (38%), suivi des transports (30%) et du secteur résidentiel (22%).

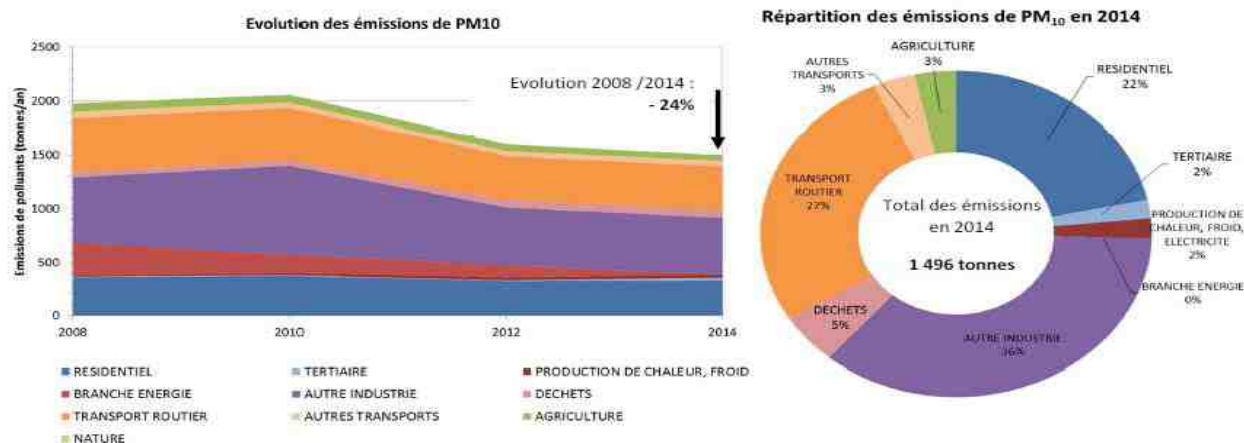


Figure 14 : Evolution des émissions de PM₁₀ sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (à gauche) et leur répartition sectorielle en 2014 (à droite)

Sources : ATMO Normandie, Inventaire V3.1.2

Concernant les concentrations en PM₁₀, les valeurs limites européennes¹³ et les objectifs de qualité issus de la réglementation française¹⁴ ont été respectés en 2015, et ceci sur toutes les stations d'ATMO Normandie présentes sur le territoire métropolitain. Plusieurs pointes de pollution ont cependant nécessité le déclenchement de procédures d'information et de recommandations aux personnes sensibles, notamment au mois de mars 2015.

Une baisse globale des concentrations en PM₁₀ est également observée depuis 8 ans sur le territoire métropolitain. Le

Pour contact : (association Effet de Serre Toi-Même) 06 72 00 33 09

<http://www.effetdeserretoimeme.fr/>

<https://twitter.com/EffetdeSerre76>

<https://www.facebook.com/effet.deserretoimeme/>

<https://www.instagram.com/effetdeserre76/>

<https://www.linkedin.com/in/effet-de-serre-toi-meme-association-59065b161/>